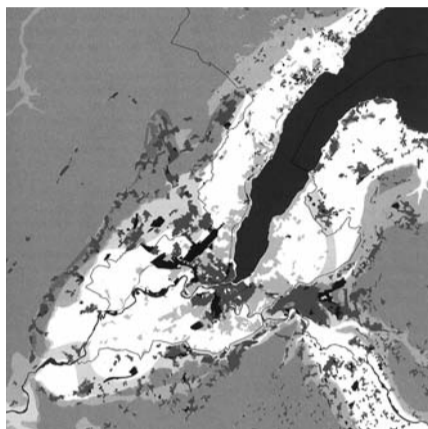




2 Éditorial Densification et qualité Robert Cramer



Conservation ou conservatisme? Bernard Zumthor

3 Genève-Annecy: des étudiants d'ici étudient le patrimoine de là-bas Pauline Nerfin

Lectures Jean-Pierre Lewerer



4 À la découverte de la vallée de Conches, terre gothique et baroque Evelyn Riedener

Destruction-reconstruction au Grand-Lancy Michel Brun Isabelle Brunier

Densité et patrimoine, un défi qualitatif ?

La notion de(s) patrimoine(s) historique(s), comme celle du paysage, est au carrefour des représentations de tout un chacun. Par définition, la « modification » de toute situation construite est un acte dérangeant. Il questionne, il inquiète, il procède, il se présente à chaque moment, jusque dans la sauvegarde et la restauration-même du patrimoine bâti.

*On ne peut humaniser la quantité
qu'en articulant le nombre
avec sensibilité*
Aldo van Eyck

Si la notion de densité est sujette à de vives controverses, liées souvent à des a priori, c'est parce qu'elle met en jeu des dimensions spatiales, patrimoniales, sociales, politiques et individuelles. Certains y voient une chance, voire une nécessité, d'autres une croissance mal maîtrisée. Deux récentes votations – sur l'aménagement du territoire¹ et sur l'immigration² – ont révélé à cet égard d'importantes fractures au sein de la population. Si l'on estime que d'ici 2050, plus de 70% de la population mondiale habitera dans les villes, cette concentration produira alors un tournant historique majeur, notamment au niveau des ressources d'énergie, des inégalités urbaines, de la pérennité des patrimoines naturels, agricoles et construits, comme du vivre-ensemble. De plus elle imposera d'établir plus de liens, spatial et social, comme contrepoint aux inégalités urbaines³.

Au sein de notre association et dans les milieux du patrimoine, le débat est vif. Il porte sur le type de croissance (maîtrisable et durable) constaté ou attendu et sur les impacts patrimoniaux. L'objectif de 50 000 logements à l'horizon 2030 est ambitieux pour les uns, voire trop volontariste, car risquant de créer des déséquilibres. Pour d'autres, ce pourrait être une opportunité, à condition que la qualité soit au rendez-vous.

La protection des paysages concurrence-t-elle celle du patrimoine ?

Le propos, ici, tente de mettre en évidence différentes échelles des planifications cantonales, régionales et nationales en cours, pour mieux les comprendre. Notamment celles qui concernent les recommandations fédérales pour la protection des espaces naturels et agricoles voulues par la nouvelle loi de l'aménagement du territoire (laLAT) et le Projet de territoire suisse⁴. Dans certains cantons, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) exige à la fois une politique de *dézonage* des surfaces constructibles et invite les agglomérations à « urbaniser vers l'intérieur des zones urbanisées ». Ces exigences ne sont pas sans poser un certain nombre de contradictions. Celles-ci étant d'ailleurs un lot récurrent dans le domaine de l'urbanisme, discipline qui se confronte souvent à la loi des contraires (dialectique). Aussi, les recommandations de la Confédération font surgir des rapports de tension avec le patrimoine bâti.

Pour Genève, les nouvelles directives de la Confédération ont obligé le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) à réviser son Plan directeur 2030, et à réduire de moitié le déclassement de 500 hec-



Entre Jura et Salève, le territoire du cœur de l'agglomération franco-valdo-genevoise, souhaitée compacte, verte, multipolaire et solidaire.

tares de zone agricole, initialement prévue à urbaniser. Sur les 265 hectares restant, presque deux tiers sont quasi déjà en cours de projets autorisés ou en construction, en vue de réaliser de nouveaux quartiers (Cherpines, Communaux d'Ambilly, Vergers, Étang, Grands-Esserts, etc.). Où donc alors faut-il construire ?

On peut observer de nombreux espaces délaissés ou résiduels dans la couronne périurbaine genevoise, où l'on trouve des densités globales entre 0.8 et 1.5 (rapport entre espace constructible et surface habitable). Alors que la ceinture fazyste du XIX^e siècle se situe entre 2 et 2.8, et la Vieille Ville à 3.3. Cette lecture de la densité suffit à démontrer que la ville historique est plus dense que la couronne suburbaine. Pourtant cette dernière a pris de fait deux à trois fois plus de surface au sol que le centre urbain. Au-delà des choix en cours posés par le Plan directeur cantonal, tout comme les choix des communes, la densification vers l'intérieur des zones constructibles, recommandée par l'ARE, devrait nous inciter à modifier les stratégies de densification dans cette « entre-ville »⁵ du périurbain ou encore dans les zones résidentielles (villa) de très faible densité. Pour l'hyper-centre, il y a lieu d'y aller prudemment et différemment, on l'a vu avec le problème des surélévations par exemple⁶.

Une coexistence des formes à échelle humaine

Au travers des nouvelles questions urbaines, telles la mobilité ou la transition énergétique, le patrimoine donne l'opportunité d'une nouvelle approche de la réparation, de la trans-

formation ou de l'ajout, de nouvelles formes de coexistence sont possibles. Dit à la manière de Francois Loyer, ce paradigme devient source d'inspiration, d'invention et de débat sur la fabrication de la ville : « La disparition du continuum urbain n'est pas un problème en soi – bien des époques l'ont pratiqué avant nous. C'est plutôt la confusion ou l'incertitude dans la définition des limites (un thème récurrent dans l'histoire urbaine !) qui apparaît préoccupante et demande à être traitée. La ville contemporaine n'est pas l'anarchie, elle ne vit pas sur ce dynamisme destructeur qu'on lui prête volontiers, mais bien sur un ensemble de règles complexes qui cherchent à faire coexister des densités et des modes de vie distincts au sein d'un même organisme global. »⁷

Mis en relation avec notre situation franco-valdo-genevoise du Grand Genève⁸ (projet d'agglomération), on se trouve tiraillé entre la demande sociale et culturelle, celle d'une stabilité des formes et des paysages, et la nécessité de répondre aux besoins de la population, de se loger, de travailler, de se déplacer et se nourrir qu'incarne l'urbanité. Qu'on le veuille ou non, nous sommes pris dans une dynamique d'intérêts multiples et différents que l'urbanisme devrait réguler. C'est une situation complexe et difficile dans laquelle le patrimoine n'est pas seul en jeu. Car les attentes en matière de logement, d'emplois, de qualité environnementale et de politique de services (santé, formation, culture, agriculture, etc.) pèsent sur le programme des planifications en cours⁹.

Marcellin Barthassat
suite en page 2



Densification et qualité

Oublions toute fausse modestie et n'hésitons pas à l'affirmer, ce numéro d'Alerte est fort courageux. Il se confronte à un sujet d'une actualité brûlante, celui de la densification. Merci donc à Marcellin Barthassat et à Bernard Zumthor d'avoir relevé le défi de s'exprimer sur ce thème.

Si j'évoque une démarche «courageuse», c'est pour une double raison. D'une part, en milieu bâti, la densification implique des modifications susceptibles de porter atteinte au patrimoine, l'article de Michel Brun et Isabelle Brunier, consacré au Grand-Lancy, l'illustre parfaitement. En milieux naturels ou agricoles, la densification implique souvent une atteinte au paysage. Alors, la densification est-elle à combattre par principe? Pas si simple!

Comme le rappelle Marcellin Barthassat dans une modeste note en bas de page, Patrimoine suisse a soutenu en votation populaire la modification de la loi sur l'aménagement du territoire qui préconise «l'urbanisation vers l'intérieur». À nous maintenant d'assumer cette apparente contradiction.

Au-delà de cette volonté de se confronter à une question difficile, il y a une

seconde raison qui permet de qualifier de courageuse une réflexion sur le thème de la densification, il s'agit de l'actualité. Au moment où ce numéro d'Alerte a été envoyé à l'imprimerie, trois plans localisés de quartier, contestés par des référendums, faisaient l'objet d'un débat devant être tranché lors des votations du 4 mars dans trois communes différentes. Quels que soient les résultats de ces consultations, la prudence commanderait, à tout le moins, de se taire. Nous nous devons toutefois de relever le défi. Comme le dit Bernard Zumthor, nous construisons aujourd'hui le patrimoine de demain, «les apports de notre temps sont tout aussi significatifs que ceux des temps antérieurs». Il n'y a pas d'antinomie entre la volonté de conserver notre patrimoine et le développement nécessaire de l'agglomération.

La réconciliation entre ces objectifs apparemment contradictoires tient en un mot, «la qualité». Qu'implique ce terme? Nos auteurs ouvrent des pistes de réflexion que je vous invite à parcourir avec eux.

Robert Cramer

Président de Patrimoine suisse Genève

Conservation ou conservatisme?

Il existe chez certains défenseurs du patrimoine, souvent parmi les plus virulents «amis des vieilles pierres», une étrange propension au paradoxe qui les conduit parfois à méconnaître l'histoire et ses engrenages au nom de la sauvegarde de ses témoins bâtis. Bizarrie qui se manifeste particulièrement lorsque se pose la question du degré d'intervention possible sur l'objet protégé.

Cette mécompréhension, hélas trop courante, soulève un problème qui présente des implications théoriques, déontologiques et idéologiques plus profondes qu'il pourrait paraître au premier abord. Il s'agit du dilemme fondamental qui sous-tend toute action de sauvegarde du patrimoine: *historique* par définition, l'objet patrimonial ne peut être soustrait à la logique contextuelle *instable* de l'histoire.

Cette tautologie signifie que l'histoire dont nos *monuments* sont la substance, les repères et la mémoire¹ est un *processus* temporel mobile, une dynamique de transformation, d'évolution si l'on préfère, même si l'on croit à l'éternel retour... L'histoire et notre environnement qui en est le produit sont perpétuellement en situation de métamorphose. Leur déroulement ne se coagule pas dans une succession d'immobilités, d'états aboutis. Du fait de l'évolution des idées et des usages, nous sommes partie de ce mouvement de «continuité dans le changement» qui empile ses strates sur les couches précédentes. Cela signifie tout simplement que les apports de notre temps sont tout aussi significatifs que ceux des temps antérieurs. Ni mieux, ni moins bien (ça, c'est affaire de subjectivité!), mais tout autant *porteurs de sens* historique *objectif*.

C'est pourquoi, en matière de conservation du patrimoine, indépendamment des questions de législation ou de procédure, il sera toujours impératif de mesurer la meilleure adéquation possible entre les qualités intrinsèques de l'objet et le projet de restauration, rénovation ou transformation auquel on soumette, la réalisation effective ne pouvant être déterminée qu'en *conséquence*.

De l'objet au projet

Cet équilibrage entre le désirable et le possible s'imposera dans *chaque cas* et selon des critères à identifier ou à redéfinir *chaque fois* en fonction des propriétés historiques *particulières* de l'édifice ou du lieu sur lequel on intervient ainsi que du contexte environnemental ou social dans lequel on agit, c'est-à-dire en fonction de paramètres qui ne sont pas seulement esthétiques ou émotionnels mais dans lesquels le savoir, la connaissance et l'analyse rationnelle sont prépondérants afin d'éviter tout a priori personnel ou partisan.

En d'autres termes, on conserve non pour pétrifier mais pour consolider le changement, lui donner ses assises dans un monde qui se *liquéfie* chaque jour davantage selon la belle formule de Zygmunt Baumann²; pour donner une plus grande cohérence à la fluctuation qui est la nature-même du mouvement temporel.

C'est une tâche difficile, toujours, mais essentielle, qui procède de *choix* dont les critères ne peuvent pas être prédéterminés sous peine de réduire le patrimoine soit à un ex-voto caricatural, soit à un instrument au service des préjugés politiques, nationalistes ou ethniques, comme cela se passe bien trop souvent. Car le préjugé qui exclut le choix, immobilise l'histoire et fige la conservation dans le conservatisme.

«À chaque époque, écrivait Walter Benjamin, il faut tenter de *refaire* la conquête

de la tradition, contre le conformisme qui est en train de la neutraliser»³. Il s'agit donc moins d'assujettir l'ancien que de le revivifier dans la contemporanéité du glissement entre le passé et le futur. Faire mémoire comme on fait école, dans le renouvellement. Or, comme on sait depuis Marc Augé⁴, il n'y a pas de mémoire sans une pensée de l'oubli.

«On est ce que l'on retient, mais on est également ce à quoi on renonce» précise Patrick Boucheron⁵.

Transmettre, transformer

Enfin, plus prosaïquement, rappelons qu'à moins d'être réduit au seul plaisir passiste d'un collectionnisme stérile, la raison d'être fondamentale de la conservation du patrimoine n'est autre que la *transmission* de notre héritage à nos descendants. Or, de même que la transmission d'un héritage familial suppose toujours une *action* qui lui donne un nouveau statut, et donc le modifie (acte notarié, prélèvement fiscal, répartition pré-mortem, etc.), la transmission du patrimoine bâti collectif entraîne nécessairement un ensemble d'*actions* sur lui (mesures de conservation, réparations, restauration, rénovation, conversion, altérations, etc.), actions par lesquelles l'héritage sera *transformé* en legs.

Dès lors, si la *rupture de la continuité historique* prônée par l'idéologie moderniste-progressiste du XX^e siècle a créé les plus dramatiques aliénations sociales et urbaines de l'histoire, son blocage dans des formes patrimoniales définitivement gelées n'est guère plus fécond puisqu'il relève de cette sclérose de la pensée qui se manifeste aujourd'hui triomphalement dans notre époque de régression philosophique⁶ et de libéralisme utilitariste.

La pérennité n'est pas l'aboutissement. La persistance n'est pas la fixité. Encore une fois, c'est bien de *continuité* qu'il doit s'agir, non d'interruption, car c'est dans le tressage, sans cesse renouvelé, de ce fil *non coupé* que réside toute la subtilité du rapport des sociétés contemporaines avec leur histoire et avec la constante régénération de leur environnement, non dans le rejet, et pas davantage dans l'immobilisme.

Bernard Zumthor

¹ Cf. l'étymologie de «monument».

² Zygmunt Baumann, *L'amour liquide. De la fragilité des liens entre les hommes*, essai, Le Rouergue/Chambon, Rodez, 2004.

³ Walter Benjamin, *Sur le concept d'histoire*, Petite Bibliothèque Payot, Payot & Rivages, Paris, 2013.

⁴ Marc Augé, *Les formes de l'oubli*, Manuels Payot, Payot & Rivages, Paris, 1998.

⁵ Patrick Boucheron, *Léonard et Machiavel*, Verdier, Paris, 2008, p. 39.

⁶ Heinrich Gieselberger (dir.), *L'Age de la régression*, Premier Parallèle, Paris, 2017.

Densité et patrimoine, un défi qualitatif?

suite de la première page

Inscrire le patrimoine dans une dynamique de projet

Il s'agit de faire évoluer le ressenti du mot «densité», en lui donnant un sens plus proactif sur la question de la quantité et plus associatif: «La rue est bien une communauté de contacts directs, le quartier une communauté de connaissances et la ville une communauté de contacts intellectuels» (Alison et Peter Smithson, 1953). Il est important de distinguer «densité et densité»¹⁰, et de clarifier les différentes qualités attendues dans la ville, les quartiers, ou les franges de la périphérie urbaine. Il n'y a pas de densité «tout court», mais il est nécessaire d'en débattre en distinguant des catégories de densité, comme celle du bâti (morphologie urbaine), des interactions sociales (espaces publics et équipements), celle des fonctions (mixité et modes de déplacement) ou encore celle visant l'économie des sols. C'est donc bien sur une combinaison et un équilibre entre le désirable et le possible, pour reprendre le propos de Bernard Zumthor (voir ci-contre), qu'il faut s'entendre pour définir cette *continuité* entre le bâti existant et la transformation ou l'ajout. Dans l'exemple, certes contrasté, des Tours de Carouge du XX^e siècle avec la composition urbaine du XVIII^e siècle du Vieux Carouge, la densité y est identique (1.2). On retrouve aussi dans les cités satellites modernes de Georges Addor à Meyrin ou au Lignon (1.5) une densité proche de celle du quartier de Saint-Jean ou du square Montchoisy (1.8), avec des formes urbaines différentes¹¹.

Transversalité

La planification, les plans de quartier, l'ensemble d'une rue ou un édifice, tous constituent alors des «objets d'architecture». Aussi la problématique du nombre de logements entre en corrélation avec l'organisation spatiale du lieu. Elle nécessite d'instaurer une sorte de «négociation qualitative» entre site et programme, au sens où l'entend André Corboz¹². L'autre problématique préoccupante réside dans l'emboîtement des échelles. C'est

peut-être ce qui manque à Genève, une transversalité prospective qui devrait s'instaurer entre urbanisme, patrimoine, paysage et architecture, entre espace public et mobilité, ou encore entre mixité et sociabilité. Ce croisement des regards, ou cette alliance des disciplines est essentiel si l'on postule pour un développement à la recherche de nouveaux équilibres, une durabilité de la «ville» à l'instar de la ville historique. Mais cela ne suffira pas... le débat reste ici entièrement ouvert!

Marcellin Barthassat

¹ Le 3 mars 2013, la population suisse s'est prononcée en faveur de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Cette révision de laLAT est une réponse à l'initiative du paysage «Plus de place pour l'homme et la nature» dont Patrimoine suisse fut l'un des promoteurs. Elle prévoyait un moratoire de vingt ans sur tout déclassement des espaces naturels et agricoles, et postulait une réserve de zones constructibles capable d'absorber une croissance de 2 millions d'habitants en Suisse.

² Soumise à la votation le 9 février 2014, l'initiative «contre l'immigration de masse» est acceptée par 50,34% des votants.

³ Bernardo Secchi, *La ville des riches et la ville des pauvres*, éditions MétisPresses, Genève, 2014.

⁴ Projet de territoire suisse, élaboré par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) du DETEC.

⁵ Thomas Sieverts dans *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, éditions Parenthèses, Marseille, 2004.

⁶ Voir *Alerte* n° 140, été 2017, bilan après dix ans d'application de la loi de surélévation.

⁷ François Loyer, préface de *Architecture et patrimoine du XX^e siècle en France* de Bernard Toullet, éditions du Patrimoine, Paris, 1999.

⁸ La région transfrontalière s'étend sur plus de 2000 km² et atteint le million d'habitants. Les surfaces urbanisées ne représentent que 15% des territoires réunis du Grand Genève.

⁹ Le marché du logement devrait avoir au moins 1.5% de taux de vacance (disponibles à la location ou à la vente). La crise actuelle du logement touche durement les ménages et l'économie, plombant ainsi la vitalité du canton.

¹⁰ Margrit Hugentobler, chercheuse au Wohnforum de l'École polytechnique fédérale de Zurich, voir *Bulletin NIKÉ* sur «Densité», n° 4 et 6/2016.

¹¹ *Indicateurs morphologiques pour l'aménagement du canton de Genève*, éditions DTP et EAUG/CETAT, 1986.

¹² André Corboz, «Bâtiments anciens et fonctions actuelles», publié dans *WerkBauen* n° 11/1975.